



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°465 DU 10 AU 16 MARS 2025

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente une situation alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi. On dénombre 6 personnes tuées, dont 5 retrouvées mortes ainsi qu'une personne tuée par des Imbonerakure, 4 victimes de VBG et 3 personnes torturées.

Les droits civils et politiques, les droits socio-économiques et culturels, ainsi que les droits caté-

goriels sont également pris en compte dans ce bulletin. Le contexte humanitaire, politique, environnement, économique et sécuritaire est également rapporté.

Des Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains.

LES GRANDS TITRES

I. CONTEXTE

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

III. DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

IV. DROITS CATEGORIELS

CONTENU

<i>I. CONTEXTE</i>	<i>4</i>
<i>I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.3. CONTEXTE SECURITAIRE.....</i>	<i>5</i>
<i>II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....</i>	<i>6</i>
<i>II.1. DROIT A LA VIE.....</i>	<i>6</i>
<i>II.1.1. DES PRESONNES TUEES PAR DES AGENS ETATIQUE ET LA MILICE IMBONE- RAKURE</i>	<i>6</i>
<i>II.1.2. DES PRESONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES.....</i>	<i>6</i>
<i>II.2. DROIT A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....</i>	<i>8</i>
<i>II.2.1. DES PERSONNES TORTUREES.....</i>	<i>8</i>
<i>III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....</i>	<i>9</i>
<i>III.1. PERTURBATION ECONOMIQUE.....</i>	<i>9</i>
<i>III.2. DROIT A LA SANTE.....</i>	<i>9</i>
<i>IV. DROITS CATEGORIELS.....</i>	<i>10</i>
<i>IV.1. DROIT DE L'ENFANT.....</i>	<i>10</i>
<i>IV.2. DROIT DE LA FEMME.....</i>	<i>11</i>
<i>V. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>12</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasserie et limonaderie du Burundi</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
FARDC	: <i>Forces Armées de la République Démocratique du Congo</i>
FDLR	: <i>Forces Démocratiques de Libération du Rwanda</i>
FDNB	: <i>Forces de Défense Nationale du Burundi</i>
GVC	: <i>Gruppo di Volontariato Civile</i>
HCR	: <i>Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés</i>
M23	: <i>Mouvement du 23 mars</i>
MSD	: <i>Mouvement pour la solidarité et la démocratie</i>
ONG	: <i>Organisation non Gouvernementale</i>
OPJ	: <i>Officier de police judiciaire</i>
RDC	: <i>République Démocratique du Congo</i>
UPRONA	: <i>Union pour le progrès national</i>
VBG	: <i>Violences Basées sur le Genre</i>

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le contexte politique au Burundi est actuellement tendu, avec le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, considérant que les élections sont déjà gagnées, ne restant que la formalité du dépouillement et de la proclamation selon les dires des leaders de ce parti dans les communes lors des sports et réunions. Cependant, les partis d'opposition font face à des violences et intimidations, ce qui constitue une violation flagrante de leur droit à la liberté politique.

Le gouvernement burundais a récemment interrompu une réunion de la coalition Burundi Bwa Bose dans la commune de Buhiga, province de Karusi, malgré le respect des exigences légales. Des témoins ont rapporté que les membres de cette coalition avaient déjà installé des drapeaux le long de la route entre le marché et l'hôtel El Manar, où la réunion devait se tenir. Dès que le Gouverneur a constaté ces préparatifs, elle a immédiatement interrompu l'événement et ordonné à la police d'enlever tous les drapeaux et d'interdire la tenue de la réunion. Malgré de longues discussions entre les membres de la coalition et les forces de l'ordre, la situation est restée inchangée. Le commissaire provincial a indiqué que la décision de suspension venait des autorités supérieures. Il est à noter que les autorités administratives de la province de Karusi avaient été informées à l'avance de cette réunion, et le Gouverneur avait même accusé réception de la correspondance officielle annonçant cet événement.

De plus, le parti au pouvoir a organisé une démonstration de force dans la commune de Muyinga, où le parti au pouvoir CNDD-FDD a organisé une démonstration de force dans le cadre des préparatifs des élections de juin 2025. Selon une information

transmise à la Ligue Iteka indique que Juma Bigirimana, secrétaire communal du parti CNDD-FDD à Muyinga, a publié un communiqué appelant les membres du parti à participer massivement aux activités de démonstration de force prévues le 15 avril 2025. Des réunions des chefs de service ont été organisées le 8 mars 2025, dirigées par Juma Bigirimana, pour collecter des contributions forcées auprès des services publics, notamment dans l'enseignement. Les enseignants ont été sollicités à contribuer 5 000 fbu et 10 000 fbu ou plus pour les chefs de service, tandis que les commerçants ont également été sollicités. Les enseignants non-membres du parti CNDD-FDD ayant refusé de contribuer ont été avertis des conséquences. La démonstration de force a commencé par un défilé des Imbonerakure des communes Gasorwe, Buhinyuza et Mwakiro, partant du rond-point de Mukoni jusqu'au stade Umuco de Muyinga. Cette journée a été caractérisée par une interruption des activités, toutes les routes étant bloquées dès le matin, et tous les services, y compris les marchés et boutiques, fermés, à l'exception des défilés des Imbonerakure.

Le parti UPRONA a organisé une réunion en commune de Gisagara, pour mobiliser ses militants en vue des prochaines élections. C'était la première réunion de ce type dans cette commune, où seul le parti CNDD-FDD et le parti UPRONA sont présents sur le terrain. La réunion était animée par Serges Njebarikanuye, représentant provincial du parti UPRONA en province de Buhumuza. Lors de cette rencontre, Njebarikanuye a exhorté les militants du parti de Rwagasore à résister aux intimidations des jeunes du parti présidentiel.

I.2. CONTEXTE HUMANITAIRE

Transfert de plus de 1 800 réfugiés congolais vers la province de Rutana : un soulagement temporaire dans un contexte de tensions persistantes

Dans le cadre d'une opération organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 1 836 réfugiés congolais, principalement des femmes et des enfants, ont été transférés du camp de Rugombo à celui de Giharo, situé dans la province de Rutana. Cette évacuation a été faite suite à un déplacement massif des réfugiés congolais à Rugombo, province de Cibitoke, il y a deux semaines.

Les réfugiés, épuisés par les déplacements répétés et les conditions de vie précaires dans les salles de classes, ont fui les violents affrontements entre les Forces Armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) et les rebelles du Mouvement du 23 mars (M23). Les autorités scolaires ont salué ce transfert, soulignant que la reprise des cours pourrait désormais se faire dans des conditions normales.

Malgré ce soulagement, des inquiétudes subsistent quant à l'impact de ce retard sur le calendrier scolaire des enfants réfugiés. Parallèlement, la situation dans les zones frontalières reste préoccupante, avec des combats qui se poursuivent de l'autre côté de la Rusizi et un nombre croissant de Congolais qui traversent la frontière pour fuir la violence.

Les transferts ont eu lieu les 28 février, 5 mars, 6 mars, 8 mars, 12 mars et 15 mars 2025. Des informations provenant des localités telles que Katogota, Luvungi, Bwegera, Luberizi et Sange révèlent une présence inquiétante de jeunes Imbonerakure, mili-

1.3. CONTEXTE SECURITAIRE

Insécurité dans la forêt de la Kibira en province Cibitoke

Une information reçue par la Ligue Iteka le 16 mars 2025 révèle que, depuis plus d'un mois, la zone de Butahana dans la forêt de Kibira est le lieu d'affrontements armés entre les FDLR et les FDNB, soutenus par des Imbonerakure. Du mardi 11 au jeudi 13 mars 2025, ces affrontements se sont intensifiés, les FDLR cherchant à se procurer de la nourriture auprès des habitants locaux, qui commercent avec ce groupe rebelle.

Les militaires burundais et les Imbonerakure ont réagi. Les résidents des zones touchées, dont les activités quotidiennes sont affectées, accusent certains responsables de l'État, de l'armée et de la police d'être à l'origine de cette situation. Ils soutiennent que ces responsables ont hébergé et nourri les rebelles, leur ont fourni des armes et été impliqués dans un trafic de minerais. Ils condamnent le fait que ces rebelles soient maintenant pourchassés comme des criminels, entraînant des conséquences pour la population.

Selon un habitant de Mabayi, un ancien démobilisé qui a refusé de participer à la traque des rebelles, ce changement de stratégie serait lié à la volonté de certains responsables du régime de les contraindre à se rendre en RDC. Cette tactique permettrait à l'armée rwandaise de patrouiller dans la Kibira et de prouver l'absence de rebelles rwandais, contrairement aux affirmations de certaines sources burundaises. En plus des renforts envoyés aux FDNB, aux FDLR et aux FARDC, plusieurs Imbonerakure, ayant reçu de fausses promesses d'intégration dans la FDNB et se dirigeant vers la RDC, ont fait demi-

tants du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), qui se sont unis aux forces militaires burundaises et congolaises dans leurs affrontements contre les rebelles du M23.

Cette montée de tension suscite une vive inquiétude parmi les habitants des communes de Rugombo et de Buganda, qui continuent de fuir massivement la localité de peur de la violence probable. Le Burundi, déjà confronté à un afflux de réfugiés congolais, semble piégé dans un engrenage de conflits transfrontaliers, où l'espoir de paix s'amenuise.

tour et se sont cachés.

Une trentaine d'entre eux, dont un mineur, sont rentrés à Mabayi cette semaine. Des retours similaires ont été signalés dans d'autres communes de la province de Cibitoke. À Rugombo et Buganda, de nombreux Imbonerakure ont choisi de se cacher parmi la population congolaise pour éviter d'être maltraités, comme les militaires ayant refusé de participer à un conflit dont les raisons leur échappent.

Une peur panique causée par des Imbonerakure en commune Gisagara, province Cankuzo

Le 15 mars 2025, la commune de Gisagara, dans la province de Cankuzo, a été le théâtre d'une démonstration de force des jeunes Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD. Ces jeunes, venus des anciennes communes de Gisagara, Cendajuru et Mishiha, se sont réunis sur le terrain de football de la zone Camazi, provoquant une peur panique parmi les habitants.

Les Imbonerakure ont entonné des chansons menaçantes à l'encontre des opposants, affirmant que les élections sont déjà gagnées et qu'il ne reste que le dépouillement. Le représentant provincial des jeunes Imbonerakure, Shabani Nimubona, a exhorté les jeunes à rester vigilants et à surveiller les activités des membres de l'opposition, considérés comme potentiels menaces.

Nimubona a également encouragé les jeunes à travailler pour gagner les élections et à sensibiliser la population de porte à porte pour maximiser les voix. Selon notre source locale, une réunion à huis clos a eu lieu pour les représentants de la ligue des jeunes,

au cours de laquelle il a été demandé de choisir 5 jeunes Imbonerakure par colline pour une mission en République démocratique du Congo (RDC) afin de combattre les groupes rebelles M23 et Red Tabara.

Cette démonstration de force et les discours menaçants des Imbonerakure suscitent des inquiétudes quant à la sécurité et la liberté d'expression dans la région. Les habitants de la commune de Gisagara vivent dans la peur, craignant des répercussions s'ils ne soutiennent pas le parti au pouvoir.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR DES AGENTS ETATIQUES ET LA MILICE IMBONERAKURE

Un membre du parti CNDD-FDD tué par des Imbonerakure en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 14 mars 2025, sur la colline Kaniha, dans la commune Mishiha, province Cankuzo, Juvénal Nikeze, un homme marié et père de deux enfants, âgé d'environ 38 ans, a été tué à coups de bâtons par des jeunes Imbonerakure de cette colline. Il a été accusé d'avoir franchi une barrière gardée par ces Imbonerakure en rentrant ivre durant la nuit. Bien qu'il soit au chômage, il avait terminé ses études secondaires.

Il était membre du parti MSD avant 2015, mais était actuellement affilié au parti au pouvoir. Transporté dans un état critique par un véhicule de la commune Mishiha vers le CDS Gishungo, il y a succombé. Selon des sources locales, Evariste Bukuru, l'un des instigateurs de cet assassinat, a été arrêté par Alfred Murengerantwari, l'OPJ communal, et emprisonné dans les cachots de Mishiha. Les autres Imbonerakure impliqués ont fui vers la Tanzanie, et une enquête est en cours. La victime a été enterrée par sa famille avec la collaboration de l'administration communale.

II.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un membre du parti CNDD-FDD retrouvé en commune Mutimbuzi, Bujumbura rural

En date du 10 mars 2025, sur la colline 14^{ème} transversale de la zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un corps sans vie de Juvénal Butoyi, résident de sur cette colline, âgé de 53 ans, membre du parti CNDD-FDD, un des 5 élus collinaires, a été découvert non loin de son domicile en bas du bureau de la colline de la 14^{ème} transversale.

province de Gitega, un corps sans vie d'un homme d'environ 50 ans, étendu sur le ventre, a été découvert par des habitants qui ont alerté l'administration locale.

Selon des témoins oculaires de la localité, le défunt a été étranglé. Il était plus favori parmi les candidats sur cette colline pour les prochaines élections. Selon les mêmes témoins, le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital Baho de Kajaga en attendant l'enterrement prévu en date du 18 mars 2025.

Selon des témoins oculaires, vers 7 heures, Léandre Nzibarega, chef de quartier, accompagné de policiers locaux, est arrivé sur les lieux et a signalé l'incident au commissariat de Gitega. Le visage du cadavre était déformé au niveau de l'oreille droite, indiquant que la victime avait été tuée à coups de gourdins ou avec un marteau. D'après les témoins, à l'arrivée de l'OPJ Alice Ntakarutimana, le chef de quartier a affirmé devant l'OPJ et les habitants que le défunt était un bandit tué par les veilleurs alors qu'il tentait de voler sur un chantier de construction d'une église à Magarama.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Gitega

En date du 14 mars 2025, vers 6 heures, au quartier Magarama, sur la 3^{ème} avenue de la commune et

Cette affirmation a été rejetée par les habitants, qui soutiennent plutôt que cet homme aurait été tué ailleurs et que les coupables ont déposé le corps à cet endroit pour fausser les enquêtes, l'absence de sang aux alentours du cadavre étant une preuve. Après des disputes entre le chef de quartier, l'OPJ, les policiers d'un côté, et les habitants de l'autre, le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital de Gitega dans l'attente d'une identification, aucune pièce d'identité n'ayant été retrouvée sur lui.

Un corps sans vie d'un homme a été retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

Le 9 mars 2025, vers 11 heures, le corps sans vie de Pasteur Nzomaramwe, surnommé Jagari, âgé de 51 ans, a été retrouvé au quartier Kagoma, colline Gihinga, commune Kayokwe, au chef-lieu de la province Mwaro. Selon des témoins oculaires, la victime était veilleur de nuit d'un dépôt de boissons de la BRARUDI appartenant à Dismas Manirakiza, un enseignant et commerçant.

Au cours de la nuit du 8 au 9 mars 2025, des individus non identifiés ont cambriolé le dépôt, défonçant la porte et volant plusieurs casiers de bière. Les témoins oculaires ont indiqué que le corps de la victime a été retrouvé dans un caniveau situé en bas du dépôt, avec une grosse pierre sur son corps, laissant penser que cette pierre a été utilisée pour l'écraser.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

Dans la matinée du 10 mars 2025, au port de pêche de Rumonge, à l'embouchure du ravin de Mugerangabo situé au centre urbain de Rumonge, un corps sans vie couvert de plaies de Nestor Nshimirimana, conducteur de vélo a été retrouvé par des passants. La victime était originaire de la province de Gitega colline Ntita, résident actuellement à Rumonge, quartier Gihwanya, 11^{ème} avenue. La dépouille mortelle a été conduite à la morgue de l'hôpital de Rumonge.

Une personne tuée en commune Mugere, province Bujumbura rural

En date du 13 mars 2025, vers 16 heures, Taoupenissa Ntihebuwayo, agente de services Lumicash a été tuée. Selon un témoin oculaire, la victime effectuait ses activités de vente de crédits téléphoniques et de services Lumicash au marché de Ruziba, commune Mugere, province de Bujumbura rural. Elle a reçu un appel téléphonique et est partie, informant

ses amies qu'il s'agissait d'un client qu'elle allait servir. Elle n'a pas précisé sa destination. Elle est restée introuvable depuis ce jour et son corps a été retrouvé en date du 16 mars 2025 dans une toilette se trouvant dans le quartier Kizingwe, zone Ruziba, commune Muha, province Bujumbura, laquelle toilette appartient à un présumé auteur dont l'identité n'est pas encore connue. Les enquêtes continuent pour identifier l'auteur et les mobiles de ce meurtre.

Une personne a failli d'être tuée en commune et province Rumonge

Le 12 mars 2025, sur la colline Rukinga, dans la commune et province de Rumonge, Désiré Ndikuriyo, âgé de 36 ans, a été victime d'une justice populaire. Accusé de vol, il a été blessé et son bras droit a été amputé.

Selon des témoins, Ndikuriyo a été arrêté par des individus non identifiés qui l'ont conduit sur la colline Rukinga durant la nuit du 11 au 12 mars 2025. Il a été jeté dans un champ de manioc, où il a été retrouvé blessé. L'administration collinaire l'a transporté à l'hôpital de Rumonge pour y recevoir des soins.

Il s'agit de la deuxième victime de justice populaire dans la région en une semaine. Les habitants suspectent les jeunes Imbonerakure des comités mixtes de sécurité d'être à l'origine de ces actes de violence. Ces jeunes effectuent des rondes nocturnes et des patrouilles dans les quartiers durant les heures avancées, ce qui suscite des inquiétudes parmi la population.

Les habitants déplorent l'inaction des autorités administratives et policières face à ces crimes, qui créent un climat de peur et d'insécurité dans la région. La justice populaire est un phénomène qui prend de l'ampleur au Burundi, où les autorités sont souvent accusées de ne pas prendre les mesures nécessaires pour protéger les citoyens et faire respecter la loi.

II.2. DROIT A L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.2.1. DES PERSONNES TORTURÉES

Un responsable communal du parti CNL torturé en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2025 indique qu'en date du 8 mars 2025, Audifax Ndayirukiye, responsable communal du parti CNL, a été agressé par Claude Nininahazwe, un démobilisé du parti CNDD-FDD, sur la colline Kinoso, dans la commune et province de Makamba. L'incident s'est produit alors que Ndayirukiye préparait une réunion zonale et avait arboré le drapeau de son parti. Nininahazwe, en colère, l'a interpellé et l'a frappé violemment, le blessant au visage et au bras.

L'agresseur a également confisqué les téléphones Android et le power bank de la victime, et a ordonné l'interruption de la réunion, malgré l'autorisation préalable des autorités administratives. Malgré le dépôt d'un mandat d'arrêt, aucune arrestation n'a été effectuée, et des témoins accusent le chef de poste de protéger l'agresseur.

Cet acte d'intolérance politique suscite des inquiétudes parmi la population, qui appelle à la justice et à des mesures contre les violences visant l'opposition. La présence du responsable local des Imbonerakure, qui n'a rien fait pour empêcher l'agression, suggère une tolérance envers cette violence pour préserver l'image du CNDD-FDD avant les élections.

Un membre du parti CNL torturé en Commune Kayogoro, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2025 indique qu'en date du 7 mars 2025, Bonaventure Ndikuriyo, membre du parti CNL, a été victime de torture par un groupe de jeunes Imbonerakure sur la colline Kiyange, dans la commune Kayogoro, province Makamba. Les auteurs, dirigés par Jean Claude Nahimana, Emmanuel Sindayigaya et Claude Nijimbere, ont utilisé des bâtons et des tiges de fer à béton pour battre la victime.

Les Imbonerakure, au nombre de 26 tous natifs de cette colline, ont également obligé Bonaventure

Ndikuriyo d'avaloir ses propres matières fécales suite aux coups reçus. L'incident s'est produit en présence et sous les ordres du chef de colline Félix Manirakiza, sans aucune intervention de sa part pour les empêcher. La victime a porté plainte au commissariat de police, mais l'OPJ Dibora n'a pas convoqué les auteurs pour mener des enquêtes.

Cet incident fait partie d'une série de violences commises par les Imbonerakure, la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, qui ont été signalées par la population burundaise et les organisations des droits de l'homme en particulier la Ligue Iteka dans ces rapports hebdomadaires. Ces actes de violence sont souvent commis dans une impunité totale, ce qui suscite des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi.

Un rapatrié membre du parti CNL torturé moralement par le chef de la sous-colline et les Imbonerakure en commune Mishiha, province Cankuzo

En date du 8 mars 2025, vers 23 heures, le domicile de Déo Hakizimana, membre du parti CNL et rapatrié, a été envahi par le chef de la sous-colline Nyavyatsi, Benjamin Manirakiza, accompagné d'une personne inconnue. Déo Hakizimana, déjà au lit, a ouvert la porte et a demandé à connaître l'identité de l'inconnu, mais on lui a répondu que cela n'était pas nécessaire.

Après avoir réalisé qu'il était en danger, Déo Hakizimana est rentré chez lui et a fermé la porte. Le chef de la sous-colline et son compagnon sont repartis. Cependant, le lendemain matin, le même chef de la sous-colline est revenu avec un groupe de 6 jeunes Imbonerakure, qui ont accusé Déo Hakizimana d'avoir insulté le chef de la sous-colline la veille.

Déo Hakizimana a nié ces accusations, affirmant qu'il était victime de son idéologie politique en tant que membre du parti CNL d'Agathon Rwasa. Il a été contraint de payer une amende de 15 000 fbu sans justification, sous peine d'être battu. Actuellement, Déo Hakizimana vit dans la peur et la panique, craignant pour sa sécurité.

Il convient de noter que quelques jours avant l'invasion de son domicile, Déo Hakizimana avait reçu des intimidations de la part du chef de la sous-colline, qui lui avait dit que tous les rapatriés n'ont

plus de force. Cette situation soulève des préoccupations quant à la sécurité des membres de l'opposition politique au Burundi.

III. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION ÉCONOMIQUE

Non-respect des prix des boissons de la BRARUDI en commune et province Ruyigi

Une situation préoccupante a été signalée à la Ligue Iteka le 12 mars 2025, où des vendeurs dans la commune et province de Ruyigi ne respectent pas les prix officiels des boissons de la BRARUDI. Par exemple, une bouteille de Primus de 72 cl est vendue à 4 000 fbu au lieu de 2 500 fbu, et une bouteille d'Amstel de 65cl est vendue à 5 000 fbu au lieu de 3 500 fbu.

Cela est d'autant plus inquiétant que l'Administrateur communal de Ruyigi, Antoinette Semugara, avait récemment le 7 mars 2025 appelé les commerçants à respecter les prix fixés par le Gouvernement. Malgré cela, l'administration semble fermer les yeux face à cette situation, laissant les consommateurs se lamenter sur les prix exorbitants. Cette spéculation sur les prix est un problème récurrent au Burundi, où les consommateurs sont souvent contraints de payer des prix élevés pour des produits de base.

III.2. DROIT A LA SANTE

Suspension de la gratuité de soins aux femmes enceintes et aux enfants de moins de 5 ans à l'hôpital Kiremba, province Ngozi

Depuis le 7 mars 2025, l'hôpital de Kiremba, situé dans la commune Kiremba, province Ngozi, a instauré une nouvelle politique tarifaire. Les mères enceintes et les enfants de moins de 5 ans devront désormais payer 100% pour les soins médicaux. Cette décision a été prise par le conseil d'administration le 6 mars 2025 après un rapport du Ministère de la santé à l'endroit de cet hôpital lui intimant l'ordre d'annuler les factures de trois mois et la suspension du contrat qui le liait à cet hôpital. Cette décision a été rendue publique par un communiqué signé par Pasteur Minani, directeur de l'hôpital.

Il est important de noter que cette mesure ne s'applique pas aux mères enceintes et aux enfants de moins de 5 ans qui sont déjà hospitalisés. D'autres mesures ont également été prises, notamment l'annulation des factures de 3 mois et la suppression du contrat de partenariat avec le ministère de la santé publique.

Il convient de rappeler que, depuis 2006, les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans bénéficient d'une prise en charge gratuite pour les coûts liés aux soins de santé au Burundi. Cette politique a permis d'améliorer l'accès aux soins de santé pour ces populations vulnérables.

Les écoles de Makamba menacées de coupure d'eau et de mauvaise hygiène

Dans la province de Makamba, les directeurs des écoles fondamentales et post-fondamentales expriment leur inquiétude face à une menace de coupure d'eau émise par la régie communale. Alors que le paiement des factures d'eau se faisait habituellement au troisième trimestre, la commune a avancé cette date au 14 février 2025, sans fournir d'explications. Cette décision a été communiquée dans une lettre signée le 9 janvier 2025 par l'administratrice communale Zuena Irakiza et le directeur communal de l'éducation, Evariste Nzobonimpa.

Les directeurs critiquent cette initiative soudaine, d'autant plus que la facturation est basée sur 100 fbu par élève, multiplié par le nombre d'élèves de chaque école, ce qui représente une somme significative. Certains y voient une manœuvre liée aux élections, insinuant que les administrateurs cherchent à vider les comptes communaux après la réorganisation administrative des communes.

Face à cette situation, plusieurs acteurs locaux incitent l'inspection des finances communales à rester vigilante. Si aucune solution n'est rapidement trouvée, certaines écoles pourraient se retrouver sans eau, mettant en péril le bon déroulement des cours et l'hygiène des élèves. Les directeurs réclament des explications ainsi qu'un assouplissement du

calendrier de paiement, mais la commune n'a pas encore fait de réponse officielle.

IV. DROITS CATEGORIELS

IV.1. DROIT DE L'ENFANT

Une personne violée en commune Kanyosha, province Bujumbura rural

En date du 1^{er} mars 2025, une jeune fille B.N de 14 ans, élève en 7^{ème} année à l'ECOFO Mboza, a été victime de viol dans la commune Kanyosha, province de Bujumbura rural. Selon des sources sur place, la victime avait quitté son domicile pour rendre visite à sa tante maternelle à Kamesa, commune Muha, mairie de Bujumbura. En chemin, elle a rencontré un individu nommé Merveille, qui l'a conduite à son domicile et l'a violée.

La victime a ensuite fui vers Busoro, où elle a été retrouvée par M. J., qui lui a donné un hébergement temporaire à Nyamutenderi, colline Ruyaga, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. La victime a été ramenée chez elle le 4 mars 2025 et, après un entretien avec le chef de zone de Ruyaga, elle a été conduite au CDS Ruyaga, où les examens ont confirmé le viol.

Il convient de noter que ce cas de viol est préoccupant et soulève des questions sur la sécurité des enfants et des jeunes filles dans la localité. La Ligue Iteka a signalé plusieurs cas de viol et de disparition de personnes dans les mêmes conditions, ce qui suscite des inquiétudes quant à la situation des droits de l'homme au Burundi.

Une fillette violée en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 mars 2025 indique qu'en date du 28 février 2025, une jeune fille D. I âgée de 8 ans, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Mudusi, a été victime de viol par son enseignant, Mbarumuhito Ferdinand, âgé de 45 ans, sur la colline Mudusi en commune Gatara de la province Kayanza. Selon les parents de la victime, l'enseignant a trompé la jeune fille en lui demandant d'attendre un peu après la sortie des autres élèves, puis l'a conduite derrière la porte et a commencé à la toucher à la partie intime et de manière inappropriée. La victime a crié aux secours et a été secourue par les voisins de l'école.

L'enseignant a pris fuite, mais a été poursuivi et attrapé dans le marais de Mudusi. Il a été conduit par la population au poste communal de Gatara, puis remis au procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira, qui l'a placé en garde à vue au commissariat de police de Kayanza. La victime a reçu des soins au CDS Maramvya, puis a été référée au centre Seruka avec l'aide de Nshimirimana Léoncie, représentante de l'association Murekerisoni qui milite pour les droits des enfants à Kayanza

Une écolière violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2025 indique qu'en date du 7 mars 2025, sur la colline Mugerama, commune Nyanza-lac, province Makamba, A. B, écolière en deuxième année à l'ECOFO Mugerama II, âgée de 8 ans, a été violée par Balène Havyarimana, âgé de 18 ans, membre du parti CNDD-FDD, originaire de la colline Nyakivumu, commune de Gisuru, province de Ruyigi. Selon les voisins, le présumé auteur a profité l'absence des parents de l'enfant pour commettre ce forfait. La mère de la victime a remarqué que l'enfant avait changé de démarche et marchait difficilement et s'est mis à dialoguer avec elle, qui a avoué difficilement avoir connu des rapports sexuels avec le garçon la veille et ce n'était pas la première fois.

La mère de la victime, appuyée par l'administration, a porté plainte auprès de la police du commissariat de police de Nyanza-lac qui a commandité l'expertise médical à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac avec confirmation des faits. Le présumé auteur a été détenu au cachot pour des raisons d'enquête et le dossier est prêt avec tous les éléments constitutifs pour le transmettre au parquet.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka le 13 mars 2025 indique qu'en date du 9 mars 2025, sur la colline de Rukinga, commune Rumonge, C. N, âgé de 5 ans de la même colline a été violée par

Divin Iravyibonera, âgé de 14 ans. Le présumé auteur a profité de l'absence des parents puis l'a appelé et l'a conduit dans la chambre pour la violer. Les parents de la fillette l'ont constaté quand sa mère faisait la toilette à sa fille. Ils l'ont directement conduit au centre Humura pour la prise en charge holistique tandis que le présumé auteur a été arrêté mais n'a pas été incarcéré suite à son âge mineur.

Un enfant abandonné en commune Kanyosha, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2025 indique qu'en date du 7 mars 2025, un nouveau-né abandonné a été retrouvé sur la colline Kavumu, commune Kanyosha, province de Bujumbura. Selon un témoin oculaire, l'enfant a été découvert en train de pleurer dans les herbes, au bord du chemin. Il a été immédiatement conduit chez le chef de colline, qui a pris en charge sa sécurité et a lancé une enquête pour identifier sa mère, toujours inconnue à ce jour. L'enfant a été accueilli par la famille d'Eric Ndikumana et Jeanne Irankunda, qui sont devenus ses tuteurs. Deux jours plus tard, ces tuteurs ont enregistré l'enfant à l'état civil de Ruyaga sous le nom d'Axcel Nizigiyimana et se sont engagés à l'élever comme leur propre enfant.

Abandons scolaires de 15 filles suite aux grossesses non désirées en province Kayanza

Dans la province de Kayanza, 15 jeunes filles scolarisées ont été victimes de grossesses non désirées au cours du premier trimestre de l'année scolaire en cours. Parmi elles, 6 proviennent du cycle fonda-

mental, 3 du cycle post-fondamental et 3 autres de l'enseignement technique. En plus de cela, 9 autres jeunes filles ont subi des mariages précoces, dont 8 de l'école fondamentale et 1 du cycle post-fondamental.

Ces chiffres sont particulièrement inquiétants, car ils font partie d'une tendance plus large de grossesses non désirées en milieu scolaire au Burundi. Selon certaines statistiques, plus de 1300 élèves ont été victimes de grossesses non désirées en 2021, et les chiffres sont restés élevés dans les années suivantes.

Les responsables du secteur éducatif dans la province de Kayanza s'inquiètent vivement de la recrudescence des abandons scolaires chez les jeunes filles scolarisées. En effet, environ 1992 cas d'abandons scolaires ont été signalés durant le premier trimestre de l'année scolaire.

Pour lutter contre ce phénomène, Ruberintwari Jean Nepomuscene, conseiller à la DPE Kayanza, appelle toutes les parties prenantes de l'éducation à unir leurs efforts pour éradiquer les grossesses non désirées en milieu scolaire. Il regrette également que de nombreux responsables de ces grossesses ne soient pas traduits en justice en raison des parents qui se laissent corrompre par l'engagement de l'auteur à prendre en charge la fille-mère et le nouveau-né lors du retour de la victime à l'école. Certains parents expriment leurs préoccupations concernant les arrangements amiables réalisés par certains administrateurs de base en cas de grossesse

IV.2. DROIT DE LA FEMME

Une femme tuée en commune et province Muramvya

En date du 13 mars 2025, Aline Nduwimana, âgée de 41 ans, a été retrouvée morte dans sa maison sur la colline Biganda, commune et province Muramvya. Selon des sources sur place, la victime avait divorcé de son mari et vivait seule dans la maison de ses parents décédés avec sa fille de 2 ans.

Le lendemain matin, vers 10 heures, les voisins ont commencé à s'inquiéter en voyant que la victime tardait à se réveiller. Sa belle-sœur, Charlotte

Niyokindi, a ouvert la porte et l'a trouvée morte, avec une grande blessure au visage et à la nuque.

Les voisins ont immédiatement conduit le corps à la morgue de l'hôpital de Muramvya, et la police a commencé les enquêtes. Il est important de noter que la victime n'était en conflit avec personne, ce qui rend l'enquête plus complexe.

La police a déjà commencé les enquêtes pour déterminer les circonstances exactes de la mort de Aline Nduwimana et identifier les auteurs de ce crime.

V. CONCLUSION & RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Face à cette situation alarmante, la Ligue Iteka lance un appel urgent pour que les autorités burundaises prennent des mesures immédiates pour mettre fin à ces violations et garantir la justice et l'égalité pour tous les citoyens.

- ⇒ Le gouvernement doit rompre avec l'impunité et mettre en pratique les mécanismes de justice existant de manière impartiale et efficace pour garantir le respect des droits humains;
- ⇒ Le gouvernement doit renforcer la protection des droits civils et politiques en assurant la liberté d'expression, d'association et de réunion pour tous sans discrimination;
- ⇒ Le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique doit respecter le droit de réunion en garantissant la liberté de réunion pacifique;
- ⇒ Le gouvernement doit mettre fin au favoritisme politique afin de garantir un processus électoral équitable pour des élections libres, démocratiques et inclusives.